

**PROCES -VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le onzième jour du mois de mars à 20 H 00, le conseil municipal de la Commune d'Hangest sur Somme convoqué en réunion ordinaire s'est réuni à la mairie au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur BEC Gérald, maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. BEC Gérald, M. BINNINGER Joël, M. DESCAMPS Frédéric, Mme ROHAUT Géraldine, Mme BOULANGER Angélique, M. LE GULUDEC Ronan, Mme GOHIER Audrey, Mme WILS Stéphanie, M. DUMONT Jérôme, M. TUNCQ Jean-Baptiste, M. CUVILLIER Stéphane

Absents :

M. PHILIPPE Didier (absent excusé)
M. FRIANT Frédéric

Le quorum étant atteint, M. BEC Gérald ouvre la séance à 20h04.

Le conseil municipal nomme M. CUVILLIER Stéphane secrétaire de séance.

1. Approbation du Procès-Verbal du 08 janvier 2024

Envoyé aux élus par messagerie pour relecture, le procès-verbal est adopté.

2. Délibération : Admission en non-valeur

Le trésor public demande à M. le maire de prévoir la somme de 40 euros au budget assainissement et 9.46 euros au budget principal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à émettre les mandats correspondants.

3. Délibération : Budget principal – Compte de gestion

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion pour l'exercice 2023 dressé par M. le receveur.

4. Délibération : Budget principal – Compte administratif

Le vote du compte administratif se déroule alors que M. le maire a quitté la séance. Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

5. Délibération : Budget principal – Affectation du résultat

Le résultat de l'exercice 2023 cumulé au résultat de 2022 fait apparaître :

-un excédent en fonctionnement de 102 788.76 euros

-un excédent en investissement de 81 706.69 euros

Le conseil municipal se prononce, à l'unanimité, en faveur de cette affectation du résultat.

6. Délibération : Budget assainissement - Compte de gestion

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

7. Délibération : Budget assainissement – Compte administratif

Le conseil municipal (M. le maire ayant quitté la séance), adopte, à l'unanimité, le compte administratif.

8. Délibération : Budget assainissement – Affectation du résultat

Le résultat de l'exercice 2023 cumulé au résultat de 2022 fait apparaître :

-un excédent en fonctionnement de 38 589.25 euros

-un excédent en investissement de 126 277.15 euros

Le conseil municipal se prononce, à l'unanimité, en faveur de cette affectation du résultat.

9. Délibération : Autorisation en dépenses d'investissement -budget assainissement et budget principal

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire, si besoin, à mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent.

10. Délibération : Cantine à 1 euro

Une tarification sociale en trois tranches doit être définie.

La première tranche concerne les familles dont le QF ne dépasse pas 1 000€. Le repas serait facturé 1 euro. L'aide de l'état serait de 3 euros. La commune maintiendrait sa participation à 1.40 euro.

La CAF doit être contactée afin de connaître le nombre de potentiels bénéficiaires avant d'éventuellement mettre en place le dispositif.

11. Délibération : Avis d'enquête publique projet éolien Ville le Marclet

La préfecture demande au conseil municipal de se prononcer de nouveau sur cette enquête publique. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la demande d'autorisation en vue d'exploiter un parc éolien sur la commune de Ville le Marclet.

12. Délibération : délégué suppléant SIVU

M. Jean-Baptiste TUNCQ sera le suppléant au SIVU de M. CUVILLIER.

13. Informations diverses

La commune a recruté un nouvel agent technique, actuellement en CDD d'un mois renouvelable.

Une demande sera faite auprès du CNFPT afin d'obtenir une aide financière au recrutement d'un stagiaire.

La ruelle du château est de nouveau accessible.

L'association « la source des moulins d'Hangest » aidera au financement de l'installation de vidéo protection au cimetière.

Il est rappelé que les prochaines élections auront lieu le 09 juin et que les élus doivent se rendre disponible.

Un courrier sera adressé aux habitants dont les haies empiètent sur le domaine public.

Fin du conseil à 22 h 36

Le Maire et le secrétaire de séance

